



## **FCCQ : OUI AU PROJET DE LOI ENOURAGEANT LE MAINTIEN DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS DE 55 ANS ET PLUS**

**Montréal, le 2 avril 2008** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et les 100 000 gens d'affaires qu'elle représente sur l'ensemble du territoire du Québec, applaudissent le gouvernement du Québec pour son projet de loi comportant des mesures concrètes et efficaces pour encourager et soutenir les travailleurs de 55 ans et plus qui souhaitent continuer de travailler.

« La FCCQ met les questions d'emploi et de pénurie de main-d'œuvre en tête des dossiers prioritaires pour les années à venir. Ce sont des questions qui inquiètent la communauté d'affaires que nous représentons et qui demandent des actions aussi rapides que concrètes », souligne Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ. « En ce sens, nous appuyons la célérité avec laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes, M. Sam Hamad, et sa collègue M<sup>me</sup> Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, ont mis sur la table un projet de loi qui permettra, au-delà des chiffres, de favoriser la productivité et le transfert des connaissances au sein de l'entreprise. »

La FCCQ souhaite également profiter de l'occasion pour lancer un appel à l'honorable Monte Solberg, ministre fédéral des Ressources humaines et du Développement social, qui a reçu, en février 2008, le rapport final du Groupe d'experts sur les travailleurs âgés. Ce rapport n'a toujours pas été rendu public par le ministre. « Le Groupe d'experts, dont je fais partie, a procédé à de nombreuses consultations et tables rondes avec des intervenants, et rencontré les milieux tant universitaires que communautaires », rappelle Françoise Bertrand. « Le rapport proposait au gouvernement canadien une feuille de route visant à soutenir et à améliorer les perspectives du marché du travail pour les travailleurs âgés. »

La FCCQ croit que ce rapport ouvre la porte à des solutions réalistes et concrètes permettant au Canada de s'adapter efficacement au grand défi que représente, pour les années à venir, la pénurie de main-d'œuvre. Elle est donc impatiente que le ministre rende public le rapport et diffuse ses recommandations, afin qu'on puisse en débattre publiquement.

### **À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)**

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres en matière de politiques publiques et en ce sens, sert de modèle pour un environnement d'affaires innovateur et concurrentiel.

-30-

### **Renseignements :**

Stéphanie Lincourt  
Directrice des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)  
Tél. : 514 844-9571, poste 3240  
Cell. : 514 467-7220  
stephanie.lincourt@fccq.ca